Image not found or type unknown

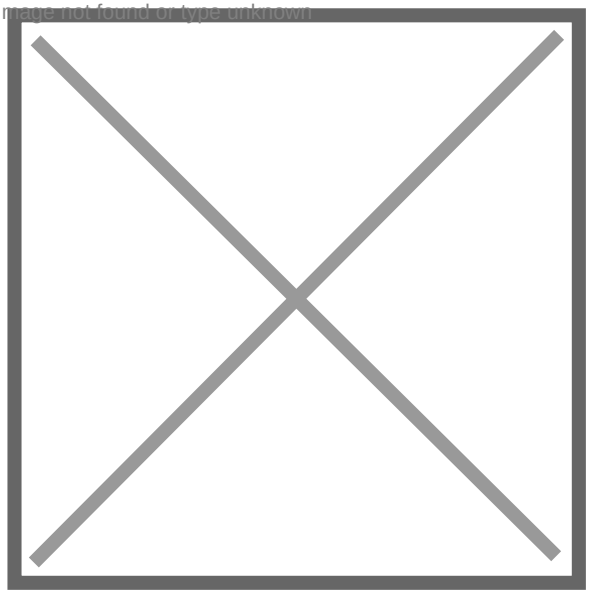

Litiges assurance pour le remboursement

Par **Stef**, le **16/08/2010** à **14:55**

Bonjour,
Tout d' abord je tiens a vous remercié de vos éventuelles réponses.
Voilà mon problème :
J'ai ete victime d' un accident de la route en temps que piéton le 1er mai 2010. Une voiture ma roulé sur mes jambes et j'ai été opère d' une jambe le jour même.
J'ai ensuite été hospitalise pendant 12 jours. Aujourd'hui je subis encore une rééducation des jambes et dune main. Les médecins ne se prononceront qu en mai 2011 concernant mon état. Mon souci majeur c'est que les assurances me font une offre a 5000€ d' avances alors que je n'ai pas encore fini de payer ma rééducation et Je ne sais pas encore les frais que j aurais d'ici mai 2011. J'ai peur d' accepter leurs offres car j estime que le prejudice n'est pas déterminable de suite... Pourriez vous me conseiller les différentes solutions qui s offrent a moi si j accepte leurs offres!!!
Merci beaucoup de vos réponses.
Cordialement
Stéphane

Par **chaber**, le **17/08/2010** à **07:33**

Bonjour,

Revoyez d'abord votre contrat Multiriques Habitation qui doit en principe comporter avec la Responsabilité Civile une clause dé défense recours ou de protection juridique, ca qui vous permettra d'avoir un avocat pour défendre au mieux vos intérêts.

[fluo]De préférence, choisissez un avocat spécialisé dans ce genre d'aide aux victimes d'accident de la route[/fluo].

La provision proposée est conforme à la loi Badinter de juillet 1985. Vu le montant de 5000€, l'accident semble être très important et vous devriez suivre mon conseil.

L'avocat pourra éventuellement demander une nouvelle provision si nécessaire par la suite et surtout intervenir de façon efficace lors de votre consolidation et des propositions d'indemnités acr les assureurs ont souvent tendance à se rapprocher de la fourchette basse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés